

<http://www.snetap-fsu.fr/3-et-4-juin-2010-CAP-des-adjoints.html>



# 3 et 4 juin 2010 - CAP des adjoints administratifs

- Métiers - Administratif.ve - Carrière, rémunération, conditions de travail - CAP des Adjointes Administratifs - Archives de 2008 à 2011 -

Date de mise en ligne : samedi 5 juin 2010

Date de parution : 9 juin 2010

---

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

---

<a href='http://www.snetap-fsu.fr/IMG/pdf/2010-06-03\_CAP\_Adj\_Adm.pdf' title='PDF - 878.6 ko' type='application/pdf'>



Compte-rendu complet

# Promotion de grade

La commission a donné des avis en se basant sur les informations suivantes :

- **les quotas de promotion**, qui donnent une répartition des promotions possibles par MAPS ; ces documents sont accessibles à tous les visiteurs :
- [promotion au grade d'adjoint administratif de 1ère classe](#)  
En application du décret n° 2006-1760 du 23 décembre 2006 relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'Etat, sont promouvables les adjoints administratifs de 2ème classe justifiant de 3 ans de services effectifs dans leur grade ; sont promouvables au choix les adjoints administratifs de 2ème classe justifiant de 6 ans de services effectifs dans leur grade.
- [promotion au grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe](#)  
En application du décret n° 2006-1760 du 23 décembre 2006 relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'Etat, sont promouvables les adjoints administratifs de 1ère classe ayant atteint le 5ème échelon et comptant au moins six ans de services effectifs dans leur grade.
- [promotion au grade d'adjoint administratif principal de 1ère classe](#)  
En application du décret n° 2006-1760 du 23 décembre 2006 relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'Etat, sont promouvables les adjoints administratifs principaux de 2ème classe ayant au moins deux ans d'ancienneté dans le 6ème échelon de leur grade et comptant au moins cinq ans de services effectifs dans leur grade.
- **les classements nominatifs des agents promouvables**, effectués par les différents [IGAPS](#) ; ces informations sont accessibles seulement aux syndiqués du Snetap-[FSU](#) :
- [promotion au grade d'adjoint administratif de 1ère classe](#)
- [promotion au grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe](#)
- [promotion au grade d'adjoint administratif principal de 1ère classe](#)

# Mutations

198 demandes ont été présentées par 180 collègues. Ce qui implique que la plupart des demandeurs n'ont fait qu'un seul vœux.

Ces demandes ont porté sur 158 postes.

Or 85 des 198 avis (près de la moitié) ont été donnés « sous réserve de vacance de poste ».

Vingt avis seulement sont favorables sans la moindre réserve. Vingt-deux avis favorables « de principe » ont été donnés à des demandes de mutation hors du [MAAP](#). Les 125 autres avis favorables sont assortis d'une ou plusieurs réserves.

[Consultez la liste des avis émis par la commission \(accès réservé\).](#)

Les collègues concernés par une promotion ou une mutation ont été informés individuellement en priorité.